

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DDCT 29 Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème « Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ? ».

**M. Jean-Louis MISSIKA, M^{me} Antoinette GUHL, M^{me} Olivia POLSKI,
M^{me} Pauline VÉRON, M^{me} Célia BLAUDEL, M. Christophe NAJDOVSKI,
et M. Mao PENINO, rapporteurs**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22-1 issu de l'article 8-1 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil de Paris et la Charte de fonctionnement des missions d'information et d'évaluation ;

Vu la lettre du 20 janvier 2015 de M. Nicolas BONNET-OULADJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche et de 26 conseillers des groupes Communiste - Front de Gauche, Socialiste et Apparentés et du Groupe Ecologiste de Paris demandant la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème « Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ? » ;

Considérant que ce thème constitue une question d'intérêt communal ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande la création d'une mission d'information sur le thème « Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ? » ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} Commission, M^{mes} Antoinette GUHL, Olivia POLSKI et Pauline VERON, au nom de la 1^{ère} Commission, M^{me} Célia BLAUDEL, MM. Christophe NAJDOVSKI et Mao PENINO, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une mission d'information et d'évaluation est formée au sein du Conseil de Paris sur le thème : « Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ? ».

Article 2 : Cette mission est composée de 15 conseillers de Paris désignés à la proportionnelle des groupes. Chaque groupe peut également désigner un suppléant.

Article 3 : A l'issue de la mission, le rapport sera soumis au vote de ses membres. A défaut d'une adoption unanime, des contributions pourront être annexées au rapport.

La Mission rendra son rapport à Madame la Maire au plus tard le 9 août 2015. Le rapport sera ensuite inscrit à l'ordre du jour et débattu au Conseil de Paris.

Le rapport et les débats du Conseil de Paris seront publiés sur ODS et paris.fr.

Article 4 : La mission sera assistée dans ses travaux par la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires.

Les directions de la collectivité, sous l'autorité du secrétaire général de la Ville de Paris, répondront à toutes les demandes de documentation de la mission.

Les personnes entendues recevront le compte-rendu de leur audition.

Les adjoints au Maire qui, sans en être membres, sont concernés par le champ de la mission participeront aux travaux de celle-ci sans voix délibérative.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO